

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 4 février 2025** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère
Madame Lise Bachand, conseillère
Madame Mélissa Lussier, conseillère
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

Est absent :

Monsieur Jean-François Morin, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2025
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 220 600 \$ qui sera réalisé le 11 février 2025
 - 4.4 Contrat d'embauche d'une directrice générale et greffière-trésorière par intérim
 - 4.5 Mise à jour du manuel de l'employé
 - 4.6 Discussions entre la Fabrique et la Municipalité pour le 1207, rue Principale
 - 4.7 Correction de la résolution 2024-148
 - 4.8 Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, Volet prestation direct - dépôt d'une demande
 - 4.9 Fonds pour le transport actif - dépôt d'une demande
 - 4.10 Mandat pour la réalisation d'un plan de gestion des actifs en eau
 - 4.11 Achat d'un palan pour les postes de pompage
 - 4.12 Ajout d'une pompe de distribution
 - 4.13 Octroi d'un contrat pour le contrôle de la végétation

- 4.14 Dépôt d'une demande d'aide financière avec le Fonds de développement rural
- 4.15 Réhabilitation du terrain de baseball
- 4.16 Camp de jour et activités estivales 2025

5. LÉGISLATION :

- 5.1 Règlement 2023-394 sur la démolition d'immeubles - Renouvellement du mandat des membres du comité

6. SERVICE DE L'URBANISME :

- 6.1 Rapport de service

7. SERVICE TECHNIQUE :

- 7.1 Rapport de service des eaux usées

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

- 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement des eaux

9. CORRESPONDANCE :

- 9.1 Avis d'intégration de la ville de Saint-Césaire à l'entente intermunicipale en recherche des causes et circonstances d'un incendie

10. DIVERS :

- 10.1 Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$
- 10.2 Rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle

11. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-14

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-15

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier

APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-16

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 4 février 2025 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaires de la semaine du 22 décembre 2024 au 4 janvier 2025 :	31 397,71 \$
• Salaires de la semaine du 5 au 18 janvier 2025 :	30 048,46 \$
Total :	61 446,17 \$

Déboursés déjà payés :

• Chèques n° 2042 à 2047 :	2 380,20 \$
• Paiements Accès D, 502595 à 502624 :	81 922,30 \$
• Paiements directs 753855 à 753914 :	204 353,78 \$

Total : 288 656,28 \$

Total cumulatif : 350 102,45 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-17

4.3. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 220 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 FÉVRIER 2025

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Dominique souhaite emprunter par billets pour un montant total de 220 600 \$ qui sera réalisé le 11 février 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
08-203	220 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 février 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 février et le 11 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	40 600 \$	
2027	42 300 \$	
2028	44 000 \$	
2029	45 900 \$	
2030	47 800 \$	(à payer en 2030)
2030	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-18

4.4. CONTRAT D'EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher un(e) directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) par intérim;

ATTENDU QUE la candidature de Mme Ginette Roy a été retenue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

QUE Mme Ginette Roy soit et est, par les présentes, engagée à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim, et ce, jusqu'au retour de la directrice générale;

QUE Mme Ginette Roy soit et est, à ce titre, autorisée à signer tout document dans l'exercice de ses fonctions afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE M. Hugo Mc Dermott, maire, soit et est autorisé, par la présente à signer le contrat de travail de Mme Roy, ainsi que tout autre document nécessaire afin de procéder à l'embauche de celle-ci.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-19

4.5. MISE À JOUR DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour le manuel des employés en modifiant l'article Absence pour maladie (certificat médical) afin de suivre les nouvelles règles de la CNESST ainsi que l'annexe contenant la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail* afin de garder le manuel toujours à jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier

APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

QUE la présente version du manuel abroge toutes les versions adoptées précédemment;

QUE la version du manuel jointe en annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-20

4.6. DISCUSSIONS ENTRE LA FABRIQUE ET LA MUNICIPALITÉ POUR LE 1207, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la paroisse de Saint-Dominique doit trouver une avenue pour l'avenir de l'église et du stationnement qui s'y rattache;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Dominique s'intéresse au futur de cette institution;

CONSIDÉRANT que des discussions doivent avoir lieu à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE le maire assiste aux rencontres pour l'avenir de l'église et du stationnement adjacent, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Dominique et participe à l'élaboration d'un protocole d'entente entre les parties qui sera présenté au conseil ultérieurement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-21

4.7. CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2024-148

CONSIDÉRANT qu'une décision relative à la dérogation mineure 2024-08 a été accordée lors du conseil du 1^{er} octobre 2024 par la résolution 2024-148;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une omission au libellé de la résolution 2024-148;

CONSIDÉRANT que le lot 6 522 408 faisait partie de ladite dérogation selon les plans de Dominique Gingras, a.-g., tel que présenté au conseil le 1^{er} octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la correction au libellé de la résolution 2024-148 afin que soit présent le lot **6 522 408** à la décision prise le 1^{er} octobre 2024 pour la dérogation mineure 2024-08 soit d'autoriser une entrée charretière de 7,5 m.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-22

4.8. FONDS CANADIEN POUR LES INFRASTRUCTURES LIÉES AU LOGEMENT, VOLET PRESTATION DIRECT - DÉPÔT D'UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du projet;

CONSIDÉRANT que les demandes pour l'ajout de nouveaux logements sont en force et que quelques projets sont déjà avancés dans leur cheminement;

CONSIDÉRANT les besoins en investissement sur les réseaux de distribution de la municipalité afin de permettre l'augmentation du nombre de logements;

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer une demande de financement au *Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, Volet prestation direct*;

CONSIDÉRANT que la date limite pour déposer un projet est le 31 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de financement pour un montant de 4 920 000 \$ au *Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, Volet prestation direct*;

DE NOMMER monsieur François Daudelin comme représentant de la municipalité et ainsi signer les documents relatifs à la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-23

4.9. FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF - DÉPÔT D'UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet;

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer une demande de financement au *Fonds pour le transport actif du Canada*;

CONSIDÉRANT le besoin d'expertise pour la réalisation du projet : **Réaménagement d'intersections sécuritaire**;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à aménager sécuritairement trois intersections de traverses piétons/vélos;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour déposer un projet est le 28 février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de financement de 531 750 \$ auprès du *Fonds pour le transport actif du Canada*.

DE NOMMER monsieur François Daudelin comme représentant de la municipalité et ainsi signer les documents relatifs à la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-24

4.10. MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs en eau est un outil de planification notable pour une saine gestion des actifs en eau;

CONSIDÉRANT qu'un tel document est un livrable requis pour l'obtention d'aide de certains programmes gouvernementaux;

CONSIDÉRANT les offres de service pour une telle réalisation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer

APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER EXP pour la réalisation d'un plan de gestion des actifs en eau au montant de 7 500 \$, plus taxes et d'affecter les sommes aux postes budgétaires 02-41200-411 et 02-41400-411.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-25

4.11. ACHAT D'UN PALAN POUR LES POSTES DE POMPAGE

CONSIDÉRANT les coûts reliés à la nécessité de sortir les pompes des postes de pompage lors de réparations;

CONSIDÉRANT les normes de santé et de sécurité pour effectuer cette tâche et le poids des équipements requis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat d'un palan auprès de *Outillage Placide Mathieu inc.* au montant de 7 020,48 \$ plus taxes et d'affecter les sommes au poste budgétaire 02-41500-526 et financées par le surplus cumulé non affecté en égouts.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-26

4.12. AJOUT D'UNE POMPE DE DISTRIBUTION

CONSIDÉRANT la pertinence d'avoir une redondance pour le pompage de l'eau potable en cas d'événement hors de contrôle;

CONSIDÉRANT l'espace disponible et la confection actuelle de la mécanique de procédé au réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de raccorder l'équipement à des équipements électriques permettant un contrôle du démarrage dans un souci d'économie d'énergie;

CONSIDÉRANT qu'il serait bénéfique pour le puit #1 d'ajouter un contrôle de départ électrique afin de gérer le débit de la pompe et le niveau de l'eau dans le puit;

CONSIDÉRANT les prix obtenus de *Plomberie Bryan Lambert inc.* et de *MJL Systèmes automation* pour les travaux prévus;

CONSIDÉRANT qu'un montant est disponible au budget 2025 pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Lydia Richer

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER *Plomberie Bryan Lambert inc.* pour l'ajout d'une pompe et effectuer les travaux de mécanique de procédé pour un montant estimé de 30 000 \$, plus taxes et d'affecter les sommes au poste budgétaire 22-40000-720.

DE MANDATER *MJL Systèmes automation* pour effectuer l'achat et l'installation des équipements électriques pour un montant de 19 650 \$, plus taxes, et d'affecter les sommes au poste budgétaire 22-40000-720.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-27

4.13. OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION

CONSIDÉRANT que la municipalité tente de réduire la végétation croissante sur les abords des étangs aérés par fauchage depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne détient pas les certificats requis pour acheter, gérer et épandre des herbicides;

CONSIDÉRANT que la méthode actuelle ne suffit plus, que l'accumulation de végétation aux abords de ceux-ci a été signalée par un professionnel;

CONSIDÉRANT qu'elle pourrait engendrer des problèmes au niveau du traitement des eaux à long terme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER *Les gazons Tessier* au montant de 3 080 \$ plus taxes, pour l'année 2025 afin d'exécuter le traitement des étangs pour ramener la végétation à un niveau acceptable.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-41400-516.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-28

4.14. DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains supporte les localités de son territoire dans la réalisation de projets porteurs améliorant les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains applique sa politique du Fonds de développement rural, entre autres en prévoyant annuellement un montant affecté au Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT la possibilité de faire une demande au Fonds de développement rural pour le printemps 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Lydia Richer

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets, Printemps 2025, fait par le Fonds de développement rural;

D'AUTORISER madame Valérie Lauzon à signer tout document relatif au projet, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Dominique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-29

4.15. RÉHABILITATION DU TERRAIN DE BASEBALL

CONSIDÉRANT la dégradation des équipements de baseball et le manque d'engouement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer l'éclairage du terrain par de l'éclairage au DEL;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues pour le remplacement des tours, les remplacements électriques et celles pour l'entretien du terrain et l'ajout de sable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier

APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Ravenelle Électrique au montant de 66 500 \$ plus taxes considérant une subvention de 11 642 \$ de la part d'Hydro-Québec pour l'achat et l'installation des poteaux et luminaires ainsi que le remplacement des pièces électriques et de mandater Les Entreprises

M.P.S.R. enr. au montant de 9 100 \$ plus taxes pour la réhabilitation du terrain et l'ajout de sable.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-70000-721.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-30

4.16. CAMP DE JOUR ET ACTIVITÉS ESTIVALES 2025

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations de la coordonnatrice des loisirs pour les activités de la saison estivale 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer
APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'embauche de toute l'équipe nécessaire pour la tenue du camp de jour estival 2025 ainsi que des différentes autres activités, le tout selon les taux proposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-31

5.1. RÈGLEMENT 2023-394 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES - RENOUELEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'article 1.9 du règlement 2023-394 sur la démolition mentionne que la municipalité doit constituer un comité ayant pour fonction de décider des demandes d'autorisation de démolition;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est formé de trois membres du conseil désignés entre eux, pour une durée d'un an et que leur mandat est renouvelable;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.28 de La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'effet que:

Un membre du conseil qui cesse d'être membre du comité avant la fin de son mandat, qui est empêché d'agir ou qui a un intérêt personnel direct ou indirect dans une affaire dont est saisi le comité, est remplacé par un autre membre du conseil désigné par le conseil pour la durée non expirée de son mandat, ou pour la durée de son empêchement ou encore pour la durée de l'audition de l'affaire dans laquelle il a un intérêt, selon le cas.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER, comme membres du comité de démolition, les membres du conseil suivants:

- Irène Drouin Dubreuil
- Jean-François Morin
- Mélissa Lussier

et de nommer la conseillère Lydia Richer comme membre substitut.

ADOPTÉE

6.1. RAPPORT DE SERVICE

Le rapport de service du mois de janvier 2025 est déposé au Conseil.

7.1. RAPPORT DE SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport de service du mois de janvier 2025 est déposé au Conseil.

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DES EAUX

Le rapport de service du mois de janvier 2025 est déposé au Conseil.

10.1. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

Tel que stipulé à l'article 961.4 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et totalisant 25 000 \$ ou plus pour un même fournisseur dans l'année 2024.

10.2. RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

L'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-32

11. LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20h20.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott
Maire

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière